

COMMUNE DE SAINT SEVERIN - 16390
PROCES-VERBAL DE
Réunion du conseil municipal du 28 Octobre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VINGT HUIT DU MOIS D'OCTOBRE à 20 H. le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la salle du Vieux four, sous la présidence de Monsieur Patrick GALLÈS, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs GALLÈS Patrick, LAGROT Philippe, BENOIT Patrick, PLANET Christophe, MOISAN Marie-Claude, SIMONET Anne-Marie, SOCHARD Amandine, DÉPAGE Sébastien, PLANTIVERT Marie-Edith, NICOLAS Marine, DARES Benjamin, GENDRON Teddy, MERCIER Bruno et BAGOUET Serge.

Absente excusée : Madame FOURRÉ-GALLURET Karine

A été désigné secrétaire de séance : monsieur Teddy GENDRON

Date de convocation : 21/10/2020

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 14

Pouvoir : Madame FOURRÉ-GALLURET Karine a donné pouvoir à monsieur GALLÈS Patrick

Majorité absolue : 8

Ordre du jour :

Certificat d'urbanisme opérationnel déposé par la FCI Immobilier : avis sur prise en charge extension de réseau électrique –

Titularisation de Thomas Debernard, Adjoint technique au 12 Novembre 2020

Création poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

Approbation RPQS Assainissement

Aide au transport pour élèves scolarisés au Collège Antoine Delafont à Montmoreau

Tarif plaque jardin du souvenir

Avis sur projet de PLUI du Périgord Ribéracois

Informations diverses :

- * Contrat entretien radar pédagogique
- * Point sur les investissements
- * Location de l'appartement de l'étage au 18 rue du Périgord
- * Point sur le personnel
- * Service civique
- * Appropriation du domaine public au lieudit « Chez Charrier »
- * Prévision investissement 2021
- * Point sur les différents travaux sur la commune
- * 11 novembre
- * Calitom : redevance spéciale à partir de 2022
- * Arbre de naissance
- * Comptes rendus des Conseils Syndicaux présentés par les délégués

Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter 5 délibérations à prendre concernant :

- *Droit individuel de formations des élus*
 - *Modification des statuts de la fourrière*
 - *Décisions modificatives pour travaux 16 rue de la Pavancelle et mur du cimetière, budget transport*
- Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés*

Validation du procès-verbal de réunion du 30 Septembre 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal valide le procès-verbal de réunion de Conseil du 30 Septembre 2020.

DIF – DROIT INDIVIDUEL DE FORMATIONS DES ELUS

➤ Le Maire informe l'assemblée :

Monsieur le Maire indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

➤ Le Maire propose à l'assemblée :

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- Les fondamentaux de l'action publique locale
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits ...)

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 10 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

➤ Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire

Le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à 3 000 €.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

MODIFICATION DE STATUTS SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 14 Octobre 2020.

Celui-ci porte exclusivement sur l'adhésion au syndicat des communes de Vindelle, Turgon et Chabrac.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur cet élargissement.

Monsieur le Maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition de modifications de statuts présentée.

CERTIFICAT D'URBANISME N°01635020C0013 AVIS SUR EXTENSION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au dépôt du certificat d'urbanisme opérationnel n° 01635020C0013 par la FCI Immobilier, concernant une parcelle cadastrée A 1411 et située rue du Périgord, le SDEG a été consulté pour savoir si le terrain concerné était desservi par l'électricité.

Une extension de réseau est nécessaire dont le coût est de 2 629.09 euros HT, tranchée faite par le pétitionnaire ou 5 844.65 euros HT, tranchée réalisée par le SDEG 16. Elle peut être prise en charge par la commune ou par le pétitionnaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

- Vu le coût important des travaux d'extension de réseau,
- Vu que cette extension ne concerne qu'un seul terrain
- Par équité envers les autres administrés

Ne prendra pas à sa charge cette extension de réseau

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE A RAISON DE 35H HEBDOMADAIRES.

➡ **Le Maire informe l'assemblée :**

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail au service administratif de la mairie, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

➡ **Le Maire propose à l'assemblée :**

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe créé initialement à temps non

complet par délibération du 22 novembre 2017 pour une durée de 28 heures hebdomadaires, et de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} Novembre 2020.

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 13 Octobre 2020,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition de monsieur le Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019 de la commune de SAINT-SEVERIN. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération

**DETAIL VERSEMENT SUBVENTIONS TRANSPORT SCOLAIRE COLLEGE DE
MONTMOREAU AU COMPTE 6574 DIVERS SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années la commune verse une aide au transport pour les élèves de Saint-Séverin scolarisés au collège Antoine Delafont à Montmoreau.

Il propose donc de verser pour l'année scolaire 2019/2020, cette aide aux familles suivantes dont les enfants ont emprunté régulièrement le transport scolaire pour se rendre au collège à Montmoreau :

Nbre	Famille	Adresse	Elève	Classe
1	BATTAIS Stéphane	5 Rue du Condroz	BATTAIS Anaïs	4ème
2	BEAUVAIS Frédéric	4 Chez Merlet	BEAUVAIS Alexandre	3ème
3	CHAT Aline	20 imp. des Coquelicots	BERTHAUD Léo	5ème
4	CHAUMET Willy	2 Chez Julien	CHAUMET Eléa	3ème
5	DELIAS Frédéric	1 La Jarrige	DELIAS Emma	3ème
			DELIAS Maeliss	6ème
6	DUNCAN Mark	19 rue du Périgord	DUNCAN Marc	3ème
7	FAURE Dominique	18 rue du Château	FAURE Bastien	5ème
8	FORTUNE Alex	27 Rue du Périgord	FORTUNE Giovanny	3ème
9	FORTUNE Nathalie	27 Rue du Périgord	CHAUVIN - - CENDRE Océane	3ème
10	GALLÈS Patrick	4 La Carrefourche	GALLÈS Coline	3ème
11	GARNAUD Catherine	3 Mortève	DUBREUIL- GARNAUD Gatien	6ème
12	GINDRE François	21 Le Cuq	GINDRE Nino	4ème
13	HISPIWAC Réginald	9 Route de Montmoreau	HISPIWAC Léna	4ème
14	LAFRAIE Mickaël	3 Chez Julien	LAFRAIE Sarah	4ème
15	LEPARC Pierre	11 Rue du Condroz	LEPARC Louis	3ème
16	LESNARD HARY Rachida	Le cuq	LESNARD HARY Adam	6ème
17	MARTY Sandrine	14 Place de la Poste	MARTY-FRANÇOIS Jade	6ème
18	MEEKINGS Joanne	2 La Barde	MEEKINGS Amy	4ème
19	MESNARD Sylvain	12 route d'Aubeterre	MESNARD - - MÉTAYER Alexandre	Ulis Secondaire
20	PARRY Darren	1 La Perrière	PARRY Max	6ème
21	PORRET Michel	5 rue du Stade	PORRET Mathis	4ème
22	POUZENC Sandrine	1 Le Michauroy	LE MOEME Tommy	5ème
23	RASPIENGEAS Muriel	1 Le Grand Fontauban	RASPIENGEAS Eddy	3ème
24	RAYMOND Jane	21 Imp. Des Coquelicots	RAYMOND Noa	4ème
25	TERRY Donovan	8 La Champagne	TERRY Henri	4ème

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser aux familles concernées, la somme de 46 € par enfant au compte 6574 – DIVERS sur le budget de la commune.

Monsieur GALLÈS Patrick ne prend pas part au vote étant personnellement concerné.

JARDIN DU SOUVENIR : PLAQUE EN GRANIT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a des plaques en granit prévues pour la stèle du jardin du souvenir, en Mairie.

Ces plaques pourraient être cédées aux personnes désirant que leurs cendres soient dispersées dans le jardin du souvenir de la commune, afin d'identifier le défunt, moyennant la somme de 30 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Autorise monsieur le Maire à proposer les plaques de granit prévues pour la stèle du jardin du souvenir de la commune au tarif de 30 euros, afin d'identifier le défunt dont les cendres sont dispersées.

Les dispositions dans le règlement du cimetière seront modifiées par un avenant n° 4, par l'ajout au paragraphe « Espace cinéraire » à l'article 43 : Une plaque en granit y sera installée permettant l'identification des défunts, fournie par nos soins et moyennant la somme de 30 euros, gravure non incluse restant à leur charge.

AVIS SUR PROJET PLUI-H DE LA CDC DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois concernant leur projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant PLH. Ce projet nouvellement arrêté, nous est notifié et soumis pour avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, n'ayant aucune observation particulière, émet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant PLH de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois.

DECISION MODIFICATIVE N° 5: TRAVAUX LOGEMENT 16 RUE DE LA PAVANCELLE

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'afin de faire face à la dépense engagée pour les travaux du logement 16 rue de la Pavancelle, il y a lieu de prévoir les virements de crédits ci-dessous :

- Opération 310 : Achat de Matériel
Cpte 21578 Autre matériel et outillage de voirie - 3 000.00
- Opération 336 : Bâtiment 16 rue de la Pavancelle :
Cpte 2313 constructions..... + 3 000.00

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise monsieur le Maire à faire les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N° 6: TRAVAUX MUR CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'afin de faire face à la dépense engagée pour la construction d'un nouveau mur du cimetière, il y a lieu de prévoir les virements de crédits ci-dessous :

- 020 Dépenses imprévues - 13 0000.00
- Opération 304 : Cimetière :
Cpte 21316 Equipements du cimetière..... + 13 000.00

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise monsieur le Maire à faire les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET TRANSPORT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à diverses réparations du bus et afin de faire face aux dépenses engagées, il y a lieu de prévoir les virements de crédits ci-dessous :

- 022 Dépenses imprévues – 500.00
- Chapitre 011 compte 6155 entretiens biens mobiliers..... + 500.00

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise monsieur le Maire à faire les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

Radars pédagogiques :

Monsieur le Maire informe le conseil que le radar pédagogique a été acquis en 2018 à la société Elancité. Le contrat de service inclus et gratuit arrive à son terme le 15/11/2020.

La société Elancité nous propose un contrat de service au prix promotionnel de 199 € HT par an avec engagement de 3 ans.

Vu que le prix d'achat d'un radar pédagogique est entre 500 € et 1000 €, cette offre ne semble pas intéressante.

Il est décidé qu'il n'y aura pas de contrat d'entretien.

Location du Duplex au 18 rue du Périgord :

Suivant convention signée avec l'état, les locataires sont soumis à un plafond de ressource qui est fonction du nombre de personnes dans le ménage, soit 27 870 ou 33 516 euros.

Le loyer mensuel sera de 417.48 euros pour une surface de 79.52 m².

Il faudrait privilégier un couple avec un enfant ou une personne avec un enfant.

Point sur le personnel :

- Monsieur Thomas Debernard arrive au terme de son année de stage et sera titularisé à compter du 12 novembre 2020 en tant qu'adjoint technique. Il doit effectuer une formation d'intégration de 5 jours qui aura lieu en novembre et décembre.

- L'arrêt de travail de monsieur Bruno SIMONET est prolongé jusqu'au 14 novembre prochain. Le contrat de travail de Loïc GRELIER se termine le 31 octobre 2020.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de travail de monsieur Damien PETIT qui était en arrêt maladie et initialement recruté, s'il est apte à reprendre, pour la durée de l'arrêt de Bruno SIMONET.

- Monsieur le Maire propose de recruter un service civique pour soulager le secrétariat qui a beaucoup de travail. Ce serait une personne majeure, chargée de différentes tâches de secrétariat : état civil, archives, courrier et petits travaux administratifs, pour une durée de 6 à 12 mois. Cela permettrait de donner une expérience professionnelle. Les membres du conseil sont d'accord.

Appropriation du domaine public :

Monsieur Little demeurant « Chez Charrier », s'est approprié la voie communale n°317 devant chez lui et y a planté des arbres. Agur doit intervenir chez un voisin mais ne peut pas car les arbres gênent. A voir pour constater et obliger monsieur Little à libérer le domaine public.

Point sur les travaux

- Monsieur Mickaël Lafraie a terminé les travaux « Chez François Dumoulin ». Deux buses ont été changées dont une bouchée par une conduite d'eau (travaux réalisés à l'époque par le SIAEP) et l'autre cassée. La voie communale n°1 a été fermée durant 2 jours. Il ne devrait plus y avoir de problème d'évacuation des eaux de pluie.

« Chez Coutelier », une buse cassée a été changée.

Coût total des travaux à 9 808.32 euros TTC. Un avenant pour la tranchée avait rajouté 2 142 euros.

- Monsieur le Maire remercie Teddy GENDRON pour son intervention près de l'étang de madame CAPDEBOS où il a coupé 2 arbres.

Prévision investissements 2021 :

- Salle des fêtes : isolation du plafond et éclairage
- Projet d'achat des bâtiments Chambon pour faire un pôle artisanal où des artisans pourraient développer leur activité. Projet sur plusieurs années
- Terrains de tennis : plusieurs idées à étudier : gazon synthétique ou poreux, city stade, espace avec parcours de santé
- Les climatisations au pôle médical et les chaudières dans bâtiments communaux : il faudrait budgétiser le remplacement d'une climatisation et d'une chaudière tous les ans.
- L'épaveuse sera à changer, coût de 25 000 euros
- Pôle médical : aménagement d'un local pour 2ème médecin
- Opportunité de récupérer un espace à côté de l'ancien RSP, pour créer un parking.
- Avant l'impasse des « Patinets », petit terrain en vente de 300m² : On pourrait faire un jardin partagé pour une association ou l'école, qui fournirait la cantine.
- Lavabo au pôle médical : devis en cours

- Sur la route de la Champagne, mettre un panneau pour limiter la vitesse

Cérémonie du 11 Novembre : La cérémonie aura lieu en comité restreint comme pour le 8 mai. A voir pour retransmission sur la page Facebook de la commune.

- Calitom : Monsieur le Maire informe le conseil qu'à partir de 2022 la commune va être concernée par une redevance spéciale pour la collecte des poubelles noires de la salle des fêtes (et tous les bâtiments publics): 30 euros par benne collectée. Les écoles seront aussi soumises à cette taxe. A voir pour sensibiliser les associations sur le tri. Il faudrait peut-être prévoir une caution verte relative au tri des déchets lors des locations de la salle des fêtes.
Suite à de nombreux dépôts sauvages (containers à verres et à la station), voir pour installer une vidéo surveillance

- Arbre de naissance : Monsieur le Maire propose qu'à chaque naissance soit planté un arbre dans la commune. Un diplôme pourrait être remis aux parents avec les coordonnées GPS. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Il y aura des arbres à replanter à la mairie.

- SIAEP du Sud Charente (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Sud Charente) : Il est prévu de raccorder les châteaux d'eau existants. Trois chantiers sont en cours :

La Font du Gour – Le Mainot à Salle Lavalette,

Le Mainot – Gurat

La Font du Gour- Font des Abimes à Orival

Le syndicat investit environ 2 millions d'euros par an.

Le projet d'acheter un forage à Baignes est en cours ainsi que le tubage en aluminium.

- Voirie : Pour information, le busage des voies communales est de la compétence de la CDC Lavalette Tude Dronne (clarification récente en commission voirie)

La CDC préconise de boucher les nids de poule avec de l'enrobé à froid, plutôt que de faire appel à la société de gravillonnage, afin de diminuer le coût des travaux voirie.

- SRB Dronne (Syndicat Mixte de Rivière du Bassin de la Dronne) : L'élection du bureau a eu lieu. Dans le cadre de la continuité écologique de la Lizonne, une seconde tranche de travaux est prévue pour 2021. Le prochain COPIL aura lieu le 24 novembre à la Salle du Périgord.

QUESTIONS DIVERSES

- Pour la période des fêtes de fin d'année et afin d'égayer cette période un peu morose due à la crise sanitaire, le conseil municipal décide d'acheter 35 sapins qui seront déposés dans le bourg et décorés. Les illuminations seront installées fin novembre, début décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.